

UQAM Université du Québec à Montréal
FSÉ Faculté des sciences de l'éducation
DÉP Département d'éducation et pédagogie

Extrait du procès-verbal de la 23^e assemblée départementale (AD) du Département d'éducation et pédagogie (DÉP), tenue le 7 septembre 2005 à 9h30, au local N-6320.

5. ÉCHELLE DE NOTATION DÉPARTEMENTALE.

RÉSOLUTION 05-AD-258

ATTENDU la diversité des intervalles de notes utilisés au DÉP;

ATTENDU la confusion qu'entraînent, pour les étudiants, les intervalles variables;

ATTENDU la mise en place du logiciel RÉSULTAT par le service du registraire et son implantation à la faculté des sciences de l'éducation à l'automne 2003;

Sur proposition du comité exécutif,

QUE l'Assemblée départementale du Département d'éducation et pédagogie utilise, dès l'hiver 2006, un intervalle de notes commun pour tous les cours de 1^{er} cycle du DÉP, tel qu'indiqué ci-après et corrigé en séance :

A+	95.5	100	C+	73.5	77.4
A	91.5	95.4	C	70.5	73.4
A-	88.5	91.4	C-	67.5	70.4
B+	84.5	88.4	D+	63.5	67.4
B	80.5	84.4	D	60	63.4
B-	77.5	80.4	E	0	59.9

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ